



27.11.2019

PLAN D' ACTIONS

POUR LA GESTION DE LA PRESSION ET DES OPPORTUNITÉS TOURISTIQUES

Rapport technique

Impressum

Editeur

Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

Accompagnement technique

RWB Groupe SA

Contributions

Canton de Neuchâtel, Canton de Berne, Canton du Jura, Commune des Brenets, Commune des Planchettes, Ville de La Chaux-de-Fonds, Commune de St-Brais, Commune de Clos du Doubs, Tourisme neuchâtelois, Jura Tourisme, Association des naturalistes Francs-Montagnards, Association des pêcheurs La Gaule, Association des Sentiers du Doubs (sections La Chaux-de-Fonds et Clos-du-Doubs), Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, Navigation sur le Lac des Brenets SA, Jura Evasion SA / Maison du Tourisme

Rédaction

Rafael Molina, PNRD

Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Objectifs du projet	5
1.2. Périmètre d'étude.....	6
1.3. Méthodologie	6
2. Constat territorial	10
2.1. Méthodologie du constat territorial.....	10
2.2. Périmètre d'étude « Les Brenets – Biaufond » (Canton de Neuchâtel)	12
2.2.1. Synthèse du diagnostic	12
2.2.2. Eléments de consensus	14
2.2.3. Thèmes-clés	14
2.2.4. Sites d'action	15
2.3. Périmètre d'étude « Tariche – Ocourt » (Canton du Jura).....	16
2.3.1. Synthèse du diagnostic	16
2.3.2. Eléments de consensus	18
2.3.3. Thèmes-clés	18
2.3.4. Sites d'action	19
2.4. Enquête auprès des visiteurs de la vallée du Doubs	20
2.5. Synthèse et enjeux	21
3. Volet stratégique	23
3.1. Vision partagée	23
3.2. Objectifs stratégiques	24

Annexes 1 à 4 : Cartes d'état des lieux et de diagnostic

Annexe 5 : Rapport de l'enquête auprès des visiteurs

1. INTRODUCTION

1.1. OBJECTIFS DU PROJET

La vallée du Doubs est une destination appréciée pour la pratique des loisirs liés à l'eau et à la mobilité douce. Sa nature sauvage, son caractère peu développé en font par ailleurs une destination idéale pour celles et ceux qui cherchent à se ressourcer. Des forces de la destination peuvent néanmoins en découler des faiblesses :

- Un environnement naturel fragile et protégé par la loi qui peut se voir impacté par les activités qui s'y déploient;
- Un manque d'infrastructure et de « canalisation » du visiteur qui fait que l'on observe une pression sur l'ensemble des endroits les plus facilement accessibles en véhicule privé.

La tension qui peut exister entre « protection » et « développement » se manifeste occasionnellement sur les sites accueillant le plus grand nombre de visiteurs. Lorsque des situations jugées critiques se font jour – et c'est régulièrement le cas sur certains sites de la vallée du Doubs à la belle saison –, les mécanismes de résolution de conflits se révèlent souvent inadaptés. Enfin, l'information concernant la pratique durable du tourisme et des activités de loisir, à la fois à destination du visiteur, du public local comme des investisseurs, est encore lacunaire.

Dans ce contexte, le Parc du Doubs mène une démarche participative de diagnostic des atteintes et opportunités liées aux activités de loisir dans la vallée du Doubs avec l'établissement de mesures ad hoc. Le projet compte avec le soutien à la fois des cantons du Jura et de Neuchâtel et de la Confédération, notamment dans le cadre du Plan d'action national en faveur du Doubs de l'Office fédéral de l'environnement (Mesure 605 : Etablir un plan d'action dans le domaine du tourisme-nature et définir une stratégie liée à la pression touristique)¹.

¹ Le document de la démarche générale ainsi que le catalogue de mesures du Plan d'action national en faveur du Doubs peuvent être téléchargés depuis le site de l'Office fédéral de l'environnement : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/publications/publications-eaux/plan-action-national-faveur-doubs.html>

1.2. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le territoire du Parc du Doubs couvre environ 300 km² et le Doubs en parcourt le périmètre sur plus de 70 km. La vallée du Doubs concerne directement un nombre important d'administrations publiques (la vallée suisse du Doubs est administrativement reliée à 9 communes membres du Parc du Doubs, appartenant à 3 cantons différents) ainsi que de nombreux acteurs économiques et du monde associatif. Le périmètre de la vallée du Doubs inclus dans le territoire du Parc du Doubs étant vaste et le nombre d'acteurs potentiellement concernés par la gestion du tourisme en milieu naturel trop important, le Comité de pilotage a pris la décision de restreindre le projet sur deux tronçons du Doubs et de sa vallée sur lesquels des problèmes sont fréquemment rapportés :

- Les Brenets–Biaufond, dans le canton de Neuchâtel
- Tariche–Ocourt, dans le canton du Jura

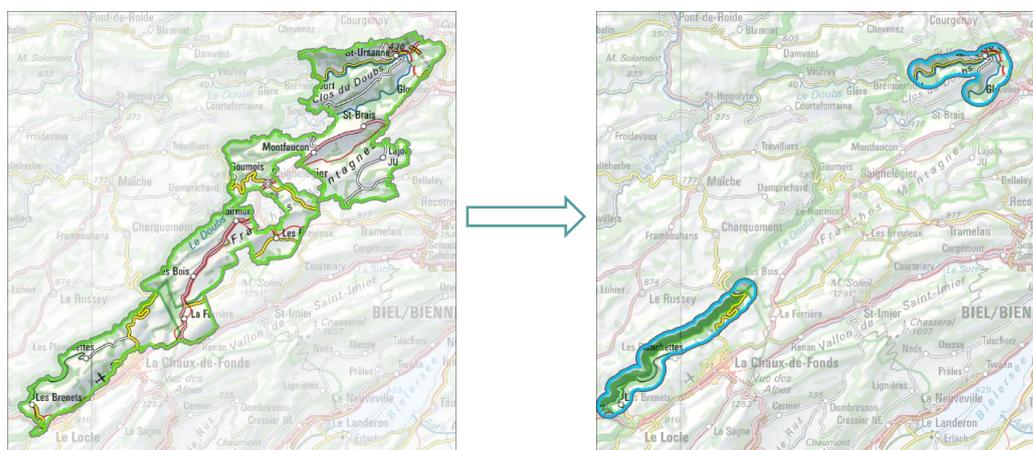


Figure 1. Périmètre du Parc naturel régional du Doubs (à gauche) et périmètres d'étude retenus (à droite).

1.3. MÉTHODOLOGIE

Pour mener ce projet à bien, le Parc du Doubs s'est adjoint les compétences du bureau RWB (mandataire). Ensemble, ils forment l'**équipe de travail** chargée des opérations. Dans le cadre de cette collaboration, le bureau RWB a pour mission d'appuyer l'équipe du Parc par des conseils méthodologiques et techniques ainsi que pour l'animation des séances de travail. La gestion administrative du projet et l'élaboration des documents sont assurées par le Parc du Doubs.

Deux **groupes de travail** – l'un sur le Canton de Neuchâtel et l'autre sur le Canton du Jura – ont été constitués, rassemblant acteurs de terrain et administrations locales et cantonales. Ils ont pour mission de fournir à l'étude les connaissances de base nécessaires à sa réalisation. Les groupes de travail n'ont pas de caractère représentatif et n'ont pas un rôle de validation.

L'équipe de projet a fait appel à des représentants des administrations cantonales et communales concernées, ainsi qu'à des représentants du monde associatif, pour constituer le **comité de pilotage** du projet. Cet organe a pour mission de valider les grandes orientations du projet, il est garant des objectifs et valide les documents-clés issus du projet. Le comité de pilotage a un caractère de représentation et un rôle de validation.

Le but de la gouvernance mise en place (Figure 2) est de créer et nourrir un esprit de débat constructif autour des problèmes engendrés par la pratique d'activités de loisirs dans la vallée du Doubs avec le but de promouvoir une dynamique économique touristique durable et respectueuse de l'environnement. Au sein des différents organes, il y a aujourd'hui consensus sur la nécessité d'agir pour ne pas dégrader les qualités naturelles et paysagères de la vallée du Doubs, et la recherche de solutions durables est un effort collectif auquel l'ensemble de leurs membres souscrit.

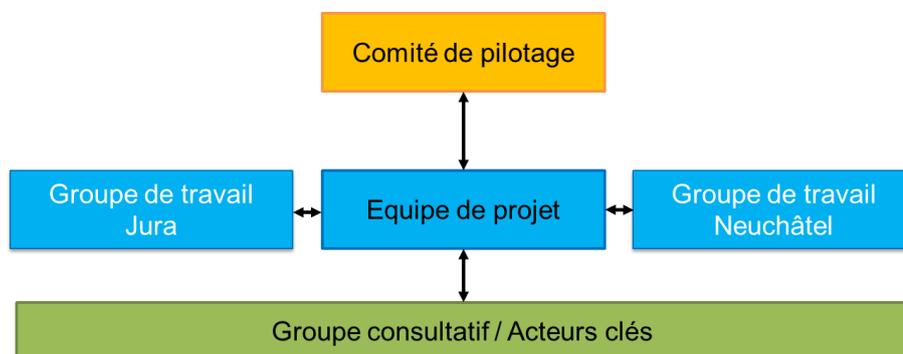


Figure 2. Gouvernance mise en place dans le cadre du projet « Gestion de la pression et des opportunités touristiques ».

L'équipe de projet a dressé un **Etat des lieux** et réalisé un **Diagnostic** participatif à caractère non exhaustif, sur la base des informations collectées à partir des bases de données des différentes administrations publiques, de données autrement publiques et de renseignements obtenus dans le cadre des groupes de travail ainsi que sur la base d'entretiens et questionnaires bilatéraux.

Sur la base du diagnostic, l'équipe de projet a établi avec les membres du comité de pilotage les principes d'une **Vision partagée**. La Vision partagée intègre les principes fondamentaux sur lesquels s'accordent les membres et organisations représentées dans le comité de pilotage, et constitue une base de discussion consensuelle autour de la gestion du tourisme dans le périmètre du projet.

Dans le cadre de cette Vision partagée, l'équipe de travail a dressé, avec le soutien des groupes de travail, et sur la base d'**Objectifs stratégiques**, une liste de mesures à mettre en œuvre sur la gestion des points diagnostiqués qui se sont révélés comme étant conflictuels ou qui apparaissent comme ayant un potentiel de développement dans le respect des valeurs de la Vision partagée. Un **Plan d'actions** a été finalement établi contenant le détail des mesures et le calendrier de mise en œuvre.

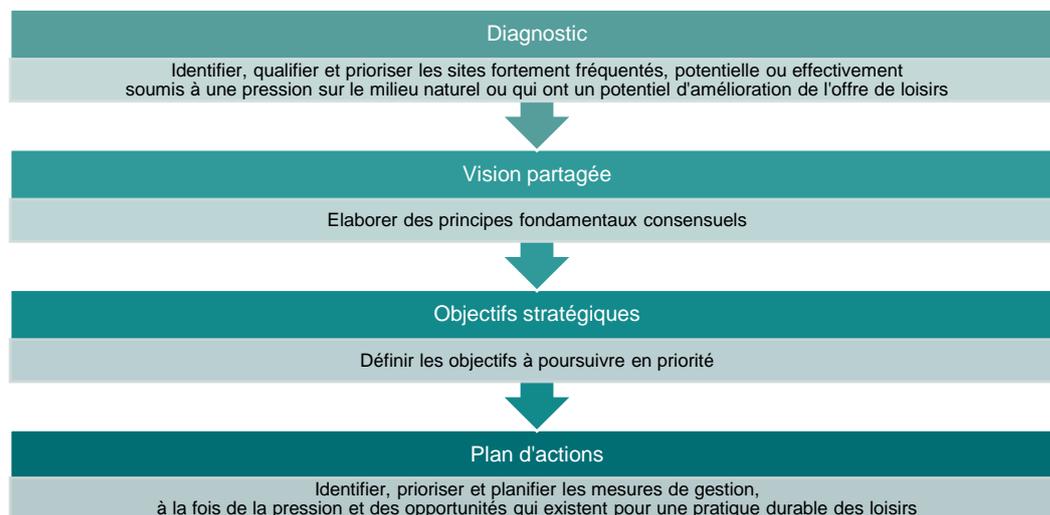


Figure 3. Etapes de la méthode générale du projet

Sont présentées ci-dessous les compositions des organes de travail et gouvernance du projet (état au 19.11.2018) :

Equipe de projet

Prénom, nom	Organisme
Régis Borruat	Parc naturel régional du Doubs (depuis avril 2019)
Thor Maeder	Parc naturel régional du Doubs (janvier 2016 à mars 2019)
Rafael Molina	Parc naturel régional du Doubs
Sandra Grossenbacher	RWB Groupe SA (mandataire, de mai 2016 à décembre 2018)
Roland Broquet	RWB Groupe SA (mandataire, de mai 2016 à décembre 2018)

Comité de pilotage

Prénom, nom	Organisme
Sabine Jaquet	JU, Département de l'environnement, Service du développement territorial, Section de l'aménagement du territoire
Nicolas Wiser	JU, Département de l'économie et de la santé, Service de l'économie et de l'emploi, Section Promotion économique, Tourisme
Geneviève Ravezzani	NE, Service de l'économie
Andreas Friedli	BE, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Yann Dubois	Commune de La Chaux-de-Fonds, Chargé de projet commerce et tourisme
Gilbert Hirschy	Commune des Brenets, conseiller communal
Christophe Calame	Commune des Planchettes, président de commune
Nicolas Maître	Commune de Clos du Doubs, conseiller communal
Christine Chavanne	Commune de Saint-Brais, conseillère communale
Yves Scheurer	Association des naturalistes francs-montagnards

Groupe de travail pour le site d'étude neuchâtelois (Les Brenets – Biaufond)

Prénom, nom	Organisme
Geneviève Ravezzani	NE, Service de l'économie, Office de promotion économique
Philippe Jacot-Descombes	NE, Service de la faune, des forêts et de la nature, Section nature
Yann Dubois	Commune de La Chaux-de-Fonds, Chargé de projet commerce et tourisme
Gilbert Hirschy	Commune des Brenets, conseiller communal
Christophe Calame	Commune des Planchettes, président de commune
Bernard Chavanne	Commune des Planchettes, conseiller communal
Thierry Christen	Association des pêcheurs La Gaule, président
Didier Calame	Sentiers du Doubs, section La Chaux-de-Fonds, président
Vincent Matthey	Tourisme neuchâtelois, coordinateur Montagnes
Yvan Durig	Navigation sur le Lac des Brenets SA

Groupe de travail pour le site d'étude jurassien (Tariche – Ocourt)

Prénom, nom	Organisme
Sabine Jaquet	JU, Département de l'environnement, Service du développement territorial, Section de l'aménagement du territoire
Nicolas Wisser	JU, Département de l'économie et de la santé, Service de l'économie et de l'emploi, Section Promotion économique, Tourisme
Nicolas Maître	Commune de Clos du Doubs, conseiller communal
Christine Chavanne	Commune de Saint-Brais, conseillère communale
Laurent Gogniat	JU, Département de l'environnement, Office de l'environnement, Domaine nature
Yves Scheurer	Association des naturalistes francs-montagnards
Frédéric Lovis	Maison du Tourisme, St-Ursanne
Gérard Jeannerat	Sentiers du Doubs, section Clos-du-Doubs
Martin Marchand	Société d'agriculture du Clos-du-Doubs
Guillaume Lachat	Jura Tourisme

2. CONSTAT TERRITORIAL

2.1. MÉTHODOLOGIE DU CONSTAT TERRITORIAL

L'équipe de projet a dressé un état des lieux et réalisé un diagnostic participatif à caractère non exhaustif, sur la base des informations collectées à partir des bases de données des différentes administrations publiques, de données autrement publiques et de renseignements obtenus dans le cadre des groupes de travail et d'entretiens bilatéraux.

Pour dresser l'**Etat des lieux** et le **Diagnostic**, une base de données cartographique permettant de rassembler les informations de base nécessaires au développement du projet a été établie à partir des éléments suivants :

- Recensement de données SIG :
 - **Données SIG officielles** des administrations publiques (ex. zones protégées, affectation du sol...).
 - **Données SIG collectées dans le cadre du projet** (ex. hôtels, restaurants...)
- **Éléments de diagnostic** sur la base des renseignements obtenus dans le cadre des groupes de travail :
 - **Atteintes actuelles et potentielles sur l'environnement** (ci-après simplifié par « atteintes »)
 - **Opportunités d'amélioration qualitative ou quantitative de l'offre d'activités de loisirs** (ci-après simplifié par « opportunités »)

Concrètement, les éléments de diagnostic sont représentés par des polygones sur une base de données cartographique qui mettent en évidence les endroits où des « atteintes » ou des « opportunités » ont été signalées notamment par les membres des groupes de travail. La collecte d'éléments de diagnostic s'est faite en plusieurs étapes :

1. Première esquisse sur la base des connaissances internes de RWB et du Parc du Doubs.
2. Echanges avec les membres des groupes de travail en séance plénière, partielle ou en bilatéral.
3. Prise en compte des éléments pertinents issus des études déjà réalisées par le passé sous mandat des cantons dans les sites d'étude.
4. Etablissement d'une première base de données cartographique et soumission aux groupes de travail.
5. Correction/ajout de certains éléments et préparation d'un document de synthèse.

Des études existantes concernant les deux tronçons analysés ont également été prises en considération :

- Pour le canton de Neuchâtel :
 - ICOP – Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection. Proposition de délimitation du périmètre de l'objet ICOP et Elaboration du plan de mesures d'entretien et d'aménagement. EcoConseil, sur mandat du Département de la gestion du territoire, Service des forêts, Office de la conservation de la nature. Janvier 2002.
 - Objet N° 6421.1 Les Côtes du Doubs – Commune de La Chaux-de-Fonds
 - Objet N° 6422.1 Les Côtes du Doubs – Commune des Planchettes
 - Objet N° 6431.2 Les Côtes du Doubs – Commune des Brenets
- Pour le canton du Jura :
 - Les campings : lignes directrices. RCJU, Département de l'environnement et de l'équipement, Service de l'aménagement du territoire. Février 1996.

- Réseau de circulation et mise en valeur du patrimoine. RCJU, Département de l'environnement et de l'équipement, Service de l'aménagement du territoire. Février 1996.
- La perception du Clos du Doubs par les habitants. RCJU, Département de l'environnement et de l'équipement, Service de l'aménagement du territoire. Mai 1996.

Le **Diagnostic** sous forme de base de données cartographique est un élément qui a permis d'animer les discussions autour des mesures concrètes à développer. Il a permis d'avoir une vision globale des « atteintes » et « opportunités » plus récurrentes et de leur localisation. Le présent chapitre regroupe les éléments de diagnostic qui ont permis de définir :

- **Les Thèmes-clés.** Il s'agit ici des grands enjeux applicables à l'ensemble de chacun des Périmètres d'étude.
- **Les Sites d'action.** Les sites les plus porteurs pour la mise en œuvre de mesures concrètes.

Les **Thèmes-clés** ont été pris comme base pour l'établissement des Objectifs stratégiques qui, sur les **Sites d'action**, doivent se traduire en mesures (**Plan d'actions**). L'élaboration de mesures dans ces sites ne doit pas exclure cependant la considération et la prise en compte des thèmes-clés dans l'ensemble des **Périmètres d'étude**. Avec l'objectif d'en garantir la faisabilité et l'acceptation la plus large possible, le Plan d'actions est également encadré par une **Vision partagée** ratifiée par le Comité de pilotage (cf. chapitre 3.1).

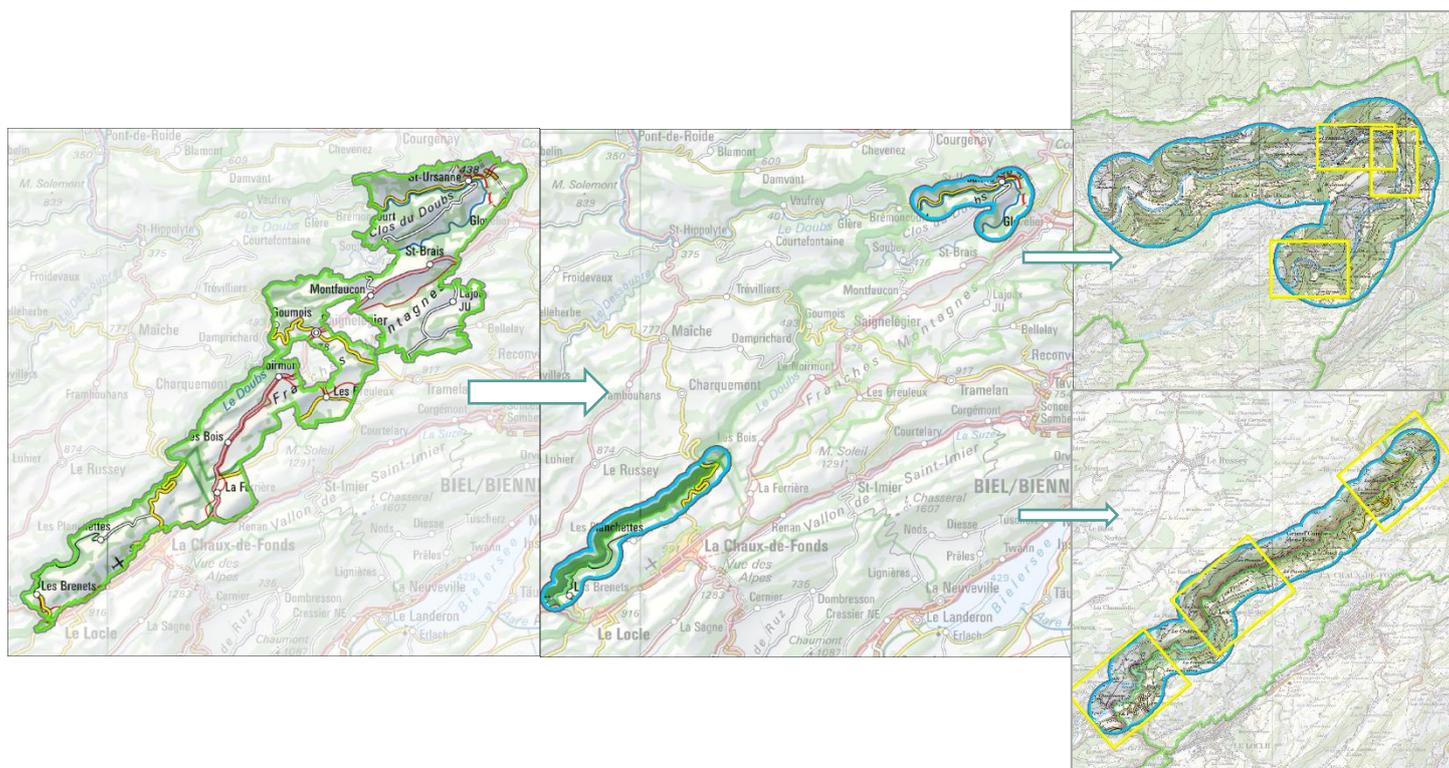


Figure 4. Hiérarchisation spatiale de l'étude: périmètre du Parc du Doubs (en vert), Périmètres d'étude (en bleu) et Sites d'action (en jaune).

2.2. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE « LES BRENETS – BIAUFOND » (CANTON DE NEUCHÂTEL)

2.2.1. Synthèse du diagnostic

Les échanges avec les membres du groupe de travail neuchâtelois ont permis de soulever dans le périmètre d'étude un total de 36 éléments de diagnostic (c.-à-d. emplacements sur la carte issus du diagnostic sous forme de base de données cartographique où l'on peut constater une « atteinte » et/ou une « opportunité »).

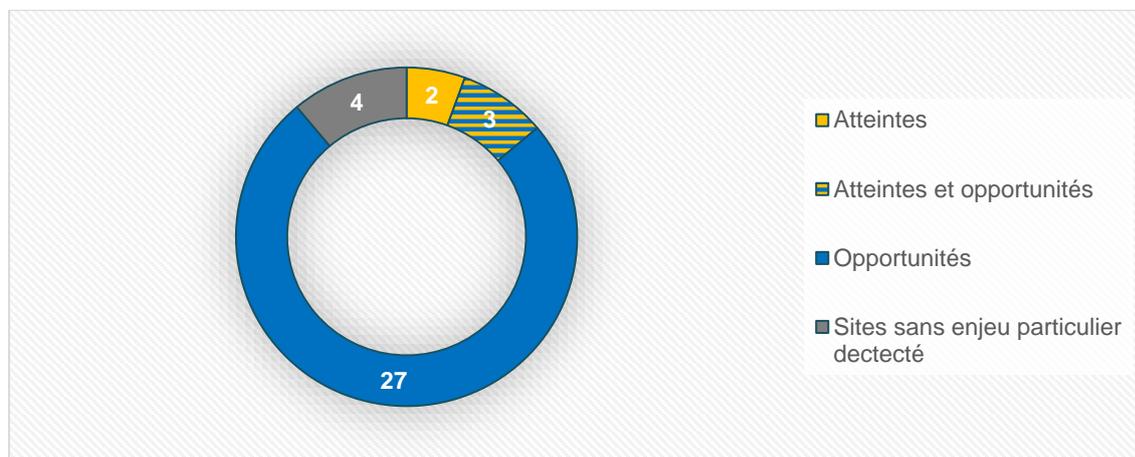


Figure 5. Nombre d'emplacements dans le périmètre d'étude où des éléments de diagnostic ont été soulignés.

Le graphique de la figure 5 laisse deviner un ressenti général selon lequel il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'atteintes majeures à l'environnement découlant des activités de loisir dans le site d'étude neuchâtelois (5 atteintes vs 30 opportunités).

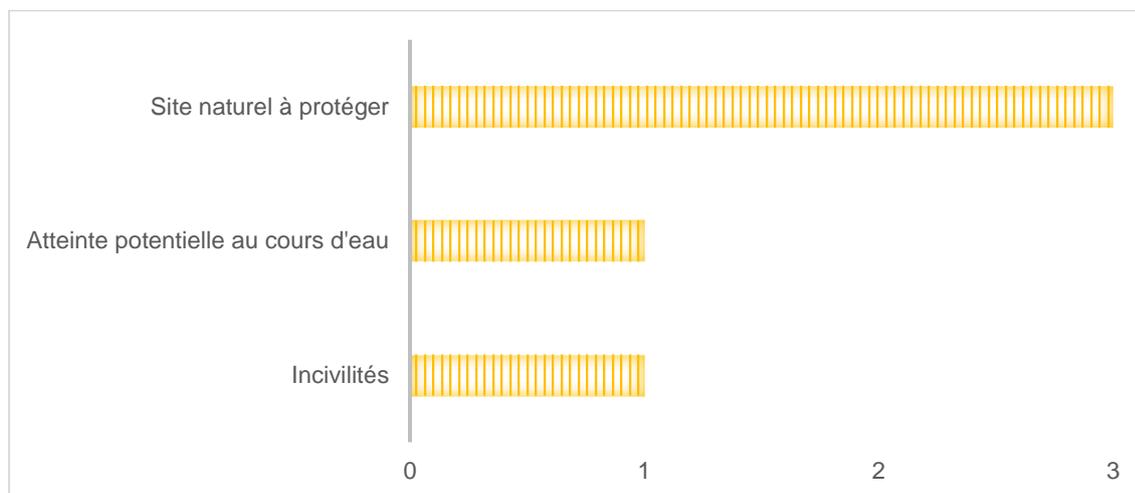


Figure 6. Types d'« atteintes » relevées et nombre de fois où elles ont été évoquées.

Par rapport aux « atteintes », les plus souvent citées concernent des **sites naturels à protéger**. La navigation sur le Doubs est également perçue comme une **atteinte potentielle au cours d'eau**. Ponctuellement, un cas d'**incivilité** lié à la fréquentation d'une cabane forestière est souligné. Les cas d'incivilité ne semblent pas être un enjeu majeur sur le site d'étude, contrairement au périmètre d'étude jurassien (cf. chapitre 2.3).

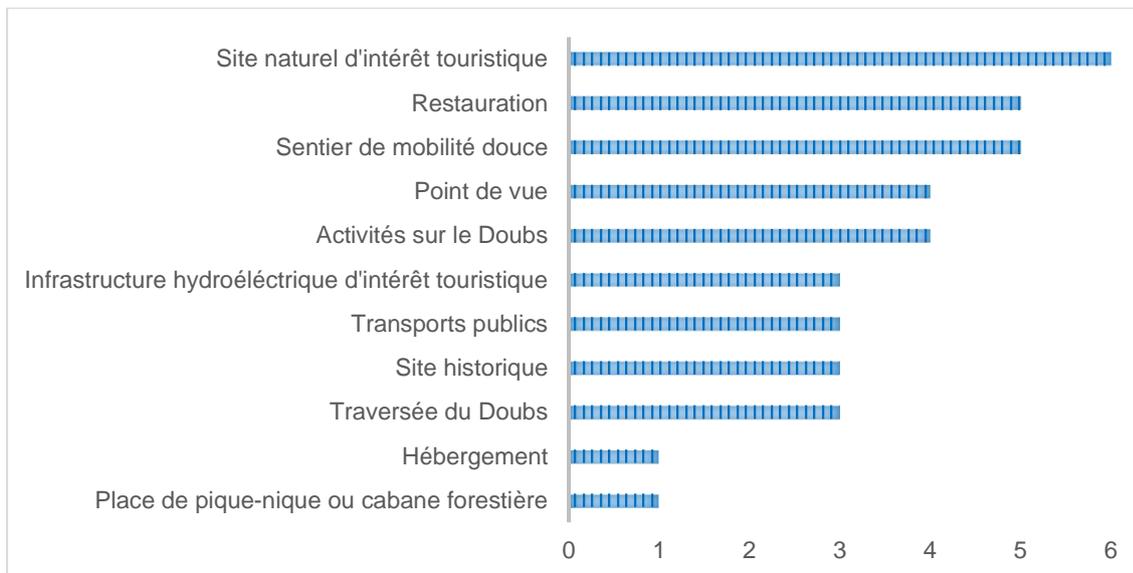


Figure 7. Types d'« opportunités » relevées et nombre de fois où elles ont été évoquées.

Du côté des « opportunités » (Figure 7), les plus évoquées (6 emplacements dans le périmètre d'étude) concernent un **site naturel d'intérêt touristique**. Ce résultat est en concordance avec la perception générale selon laquelle l'attractivité des côtes du Doubs suisses réside en bonne mesure dans ses valeurs naturelles.

Les opportunités liées aux possibilités de **restauration** et aux **sentiers de mobilité douce** sont évoquées à 5 reprises. Le site d'étude semble être apprécié pour les possibilités qu'il offre en lien avec les activités comme la marche, le vélo, et les parcours de raquettes ou de ski de fond en hiver. Jusqu'à 4 **points de vue** sont mis en avant en tant qu'« opportunité » le long des sentiers balisés. Les **activités de loisirs liées à l'eau**, comme la baignade ou la navigation, ont quant à elles également été citées jusqu'à 4 fois.

L'**usine électrique du Châtelot** et les infrastructures qui y sont liées (retenue du Lac de Moron, barrage et funiculaire) sont également évoquées comme ayant une attractivité touristique dont la valorisation mériterait d'être étudiée. La valorisation touristique du funiculaire, avec son ouverture au public, est cependant évoquée comme étant un objectif peu réaliste en raison des investissements nécessaires pour une mise aux normes de l'infrastructure en tant que transport public.

Trois éléments en lien avec les **transports publics**, et son adéquation (actuelle ou potentielle) aux parcours de randonnée pédestre sont aussi mis en avant : la navigation sur le Lac aux Brenets, le funiculaire qui permet de descendre à l'usine électrique aux Planchettes, et la desserte en car postal entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond. En lien aussi avec la mobilité, les seuls trois endroits entre le Saut du Doubs et la Rasse où il est possible de **traverser le Doubs**, sont ressortis parmi les « opportunités ». Le long des sentiers, certains **sites historiques** ou témoins du passé industriel du Doubs ont été signalés comme méritant d'être valorisés.

Les possibilités sur le terrain d'**hébergement** et de **pique-nique** sont évoquées une seule fois chacune, ce qui laisse entrevoir qu'ils ne sont pas perçus comme étant des éléments prioritaires dans le périmètre d'étude.

A noter que dans le périmètre d'étude aucune opportunité liée aux possibilités de parcage n'a été évoquée. L'augmentation, par exemple, du nombre de places de parc ne semble pas être visée par les acteurs consultés.

2.2.2. Eléments de consensus

Les échanges avec les membres du groupe de travail pour ce site d'étude (Brenets – Biaufond) ont permis de constater un ressenti plutôt partagé par rapport aux éléments suivants :

- Le caractère sauvage et peu développé est apprécié pour la pratique de loisirs liés à l'eau et à la mobilité douce.
- A l'heure actuelle, il n'existe pas de cas concret d'atteinte majeure sur l'environnement (flux de visiteurs relativement faible en dehors des Brenets et du Saut du Doubs).
- L'accueil des visiteurs n'est pas organisé à l'échelle de la région.
- La desserte en transport en commun est peu attractive.
- Beaucoup de sites ont une opportunité de valorisation.
- Il y a la volonté générale :
 - de garantir le respect des règles de protection en vigueur
 - d'améliorer l'accueil des visiteurs
 - d'améliorer l'accès aux sites (boucle, transport en commun)
 - de mettre en réseau l'ensemble des offres de loisirs (garantir la chaîne des services)
 - de valoriser
 - le Saut du Doubs
 - le funiculaire du Châtelot
 - la Maison Monsieur
- Il y a le refus général :
 - d'un développement démesuré, non contrôlé qui péjore l'environnement
 - de mesures non réalistes ou réalisables dans des délais trop lointains

2.2.3. Thèmes-clés

Les éléments de diagnostic collectés ont permis d'établir quatre thèmes clés sur lesquels développer une stratégie sur l'ensemble du périmètre d'étude :

- Sensibilisation aux spécificités naturelles et respect des règles de protection
- Accueil et valorisation des sites à intérêt touristique suivants :
 - Le Saut du Doubs
 - Le Châtelot (barrage, usine électrique, funiculaire)
 - La Maison Monsieur
- Amélioration et gestion de la mobilité :
 - Transports publics
 - Transports individuels motorisés
 - Mobilité douce
- Mise en réseau des offres existantes et futures (gouvernance, promotion, etc.)

2.2.4. Sites d'action

Les Sites d'action permettent de focaliser les actions sur les lieux les plus porteurs. A la suite des discussions dans le cadre du groupe de travail, les Sites d'action suivants ont été retenus (Figure 8) :

- a) Les Brenets – Saut du Doubs
- b) Le Châtelot : Usine Electrique (UE), funiculaire et barrage
- c) Maison Monsieur – Biaufond

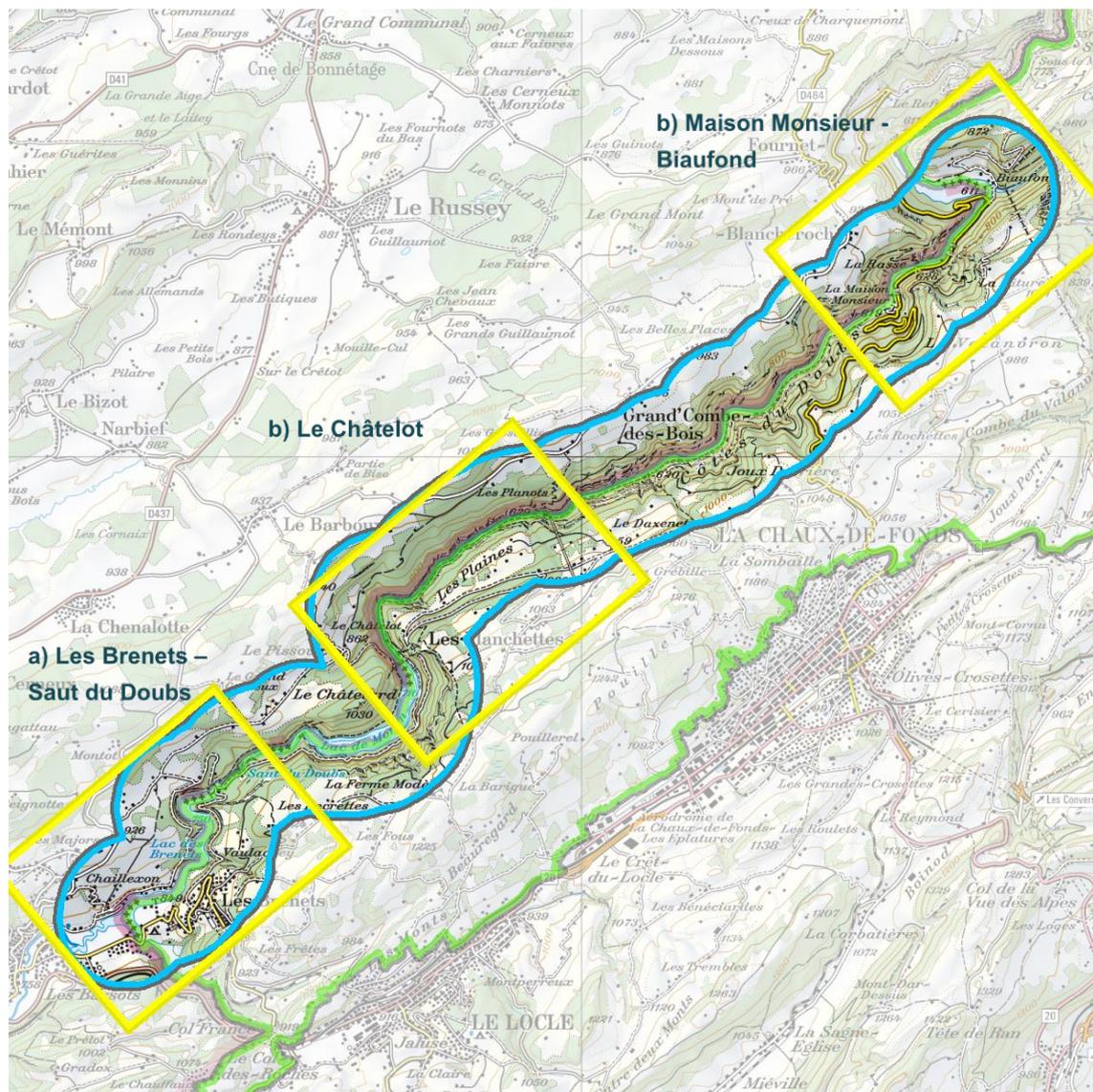


Figure 8. Sites d'action retenus pour le tronçon Les Brenets – Biaufond.

2.3. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE « TARICHE – OCOURT » (CANTON DU JURA)

2.3.1. Synthèse du diagnostic

Les échanges avec les membres du groupe de travail jurassien ont permis de soulever dans le périmètre d'étude un total de 49 éléments de diagnostic (c.-à-d. emplacements sur la carte issus du diagnostic sous forme de base de données cartographique où l'on peut constater une « atteinte » et/ou une « opportunité »).

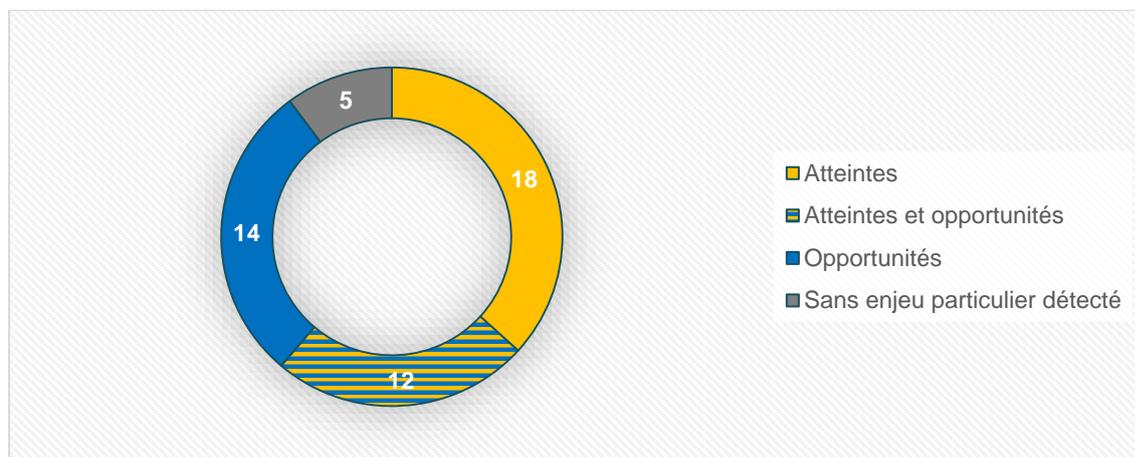


Figure 9. Nombre d'emplacements dans le périmètre d'étude où des éléments de diagnostic ont été soulignés

Le graphique ci-dessus (Figure 9) montre que la plupart des éléments évoqués par les membres du groupe de travail le sont en tant qu'atteinte à l'environnement constatée ou potentielle (30 en total). Un nombre important d'éléments a été évoqué par rapport à son potentiel d'amélioration qualitative ou quantitative de l'offre liée aux activités de loisirs (26 en total).

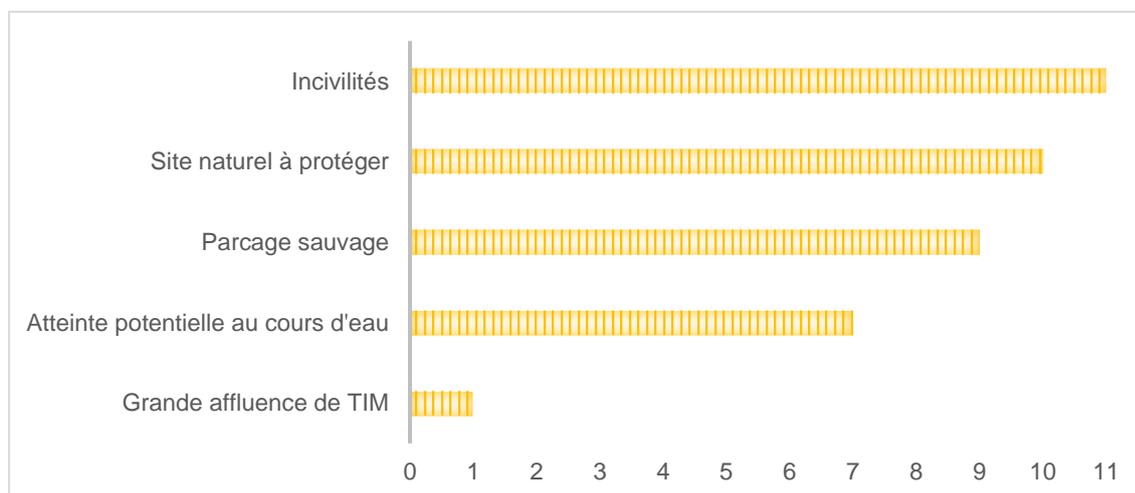


Figure 10. Types d'« atteintes » relevées et nombre de fois où elles ont été évoquées.

Parmi les « atteintes » évoquées (Figure 10), un nombre important fait référence à des **sites naturels à protéger**. Le site d'étude contient en effet un nombre particulièrement élevé de sites protégés d'importances nationale et régionale. L'**atteinte potentielle au cours d'eau a également été mise en évidence** sur les emplacements où s'y développent des activités de loisir en lien avec la rivière, ou là où l'on trouve des campings au bord de l'eau.

Ont été signalés en grand nombre les problèmes liés au **parcage sauvage** lors des jours de forte affluence (et à la grande affluence de transports individuels motorisés (TIM) sur le site en général) ainsi que les **incivilités** ayant lieu souvent sur les mêmes emplacements. Cette perception laisse deviner un manque de maîtrise du flux de visiteurs (notamment de ceux se déplaçant en véhicule privé) et de sensibilisation au comportement à adopter sur le terrain (lorsque l'on est au bord du Doubs dans le site d'étude, on se trouve dans tous les cas dans la réserve naturelle du Doubs).

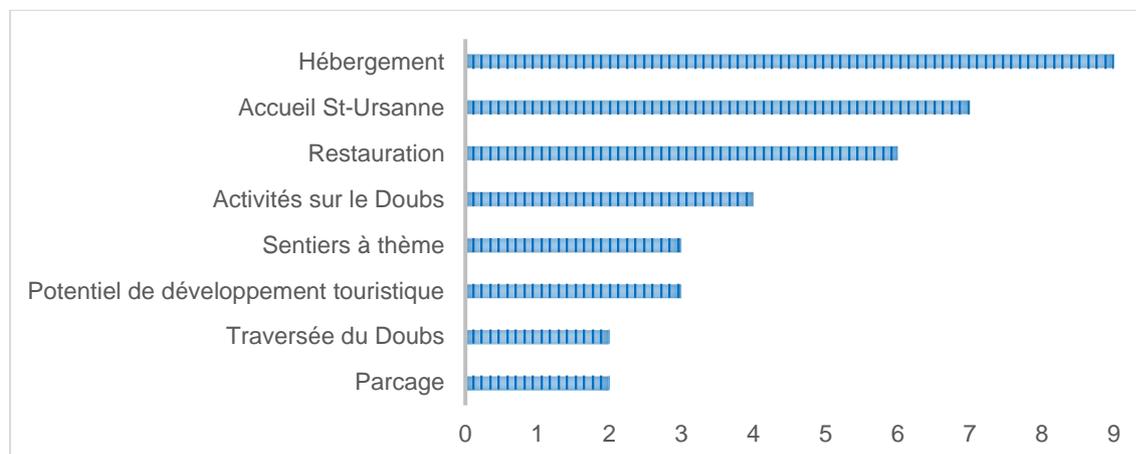


Figure 11. Types d'« opportunités » relevées et nombre de fois où elles ont été évoquées.

Les opportunités d'amélioration en ce qui concerne l'offre de loisirs (Figure 11) les plus souvent évoquées font souvent référence aux possibilités d'**hébergement** et de **restauration**. Le manque de places d'hébergement semble être problématique du point de vue touristique ainsi que les possibilités de restauration dès que l'on s'éloigne de la ville de St-Ursanne.

Beaucoup d'opportunités relevées se concentrent sur la Ville de St-Ursanne et ses alentours immédiats. La perception générale semble coïncider à considérer que la qualité de l'**accueil à St-Ursanne** a une marge importante d'amélioration.

La pratique d'**activités sur le Doubs** (baignade, canoë et kayak) compte parmi les principales raisons de l'affluence de visiteurs sur le site d'étude. Les emplacements où la demande pour la pratique de ces activités existe, et peut être améliorée ou maîtrisée, ont été signalés.

L'outil des **sentiers à thème** a été également évoqué sur plusieurs emplacements comme élément valorisant ou permettant de mettre en valeur une particularité naturelle ou culturelle.

Certains emplacements ont été évoqués, notamment par les autorités communales, comme ayant un **potentiel de développement touristique**. Il s'agit d'endroits actuellement peu développés, mais qui connaissent une certaine fréquentation, par exemple la zone entre Ocourt et la Motte, ainsi que certains campings.

Les éléments les moins cités sont ceux qui font référence à la **traversée du Doubs** par des moyens de mobilité douce (probablement à cause du fait qu'ils soient fixes sur le terrain) et ceux qui font référence aux **possibilités de parcage**. Le faible nombre d'opportunités d'amélioration en lien avec les sites de parcage évoqués laisse entrevoir une volonté générale de maîtriser le flux de véhicules plutôt que d'augmenter les possibilités de parcage le long du linéaire. Le long du cours d'eau, il existe en outre une problématique liée à la propriété foncière : il y a peu de terrains publics sur les berges du Doubs et des conflits entre l'usage et les propriétés privées sont souvent évoqués.

2.3.2. Eléments de consensus

Les échanges avec les membres du groupe de travail pour ce site d'étude ont permis de constater un ressenti partagé par rapport aux éléments suivants :

- Il existe un consensus sur les problèmes suivants :
 - Lacunes dans l'information à destination du visiteur sur les comportements à adopter
 - Incivilités le long du linéaire
 - Flux de visiteurs non maîtrisé/géré
 - Problèmes de parcage sur les sites dotés de parking (St-Ursanne, Tariche), et parcage sauvage le long du linéaire
 - Présence de campings non conformes aux normes PAL et ENV
- Du côté des possibilités d'amélioration de l'offre des loisirs, il existe un consensus sur le point suivant :
 - Mise en place d'infrastructures et d'activités autour des principaux points d'accès au site, et des structures déjà existantes :
 - Ville de St-Ursanne / Vieille ville
 - Plage de St-Ursanne
 - Maison du Tourisme
 - Tariche

2.3.3. Thèmes-clés

Les éléments de diagnostic collectés ont permis d'établir quatre thèmes clés sur lesquels développer une stratégie :

- Définir, faire respecter les mesures de protection de la nature
- Améliorer l'accueil et l'information au visiteur
- Amélioration et gestion de la mobilité :
 - Transports publics
 - Transports individuels motorisés
 - Mobilité douce
- Optimiser les pôles d'infrastructure existants :
 - St-Ursanne – Vieille ville / Plage
 - Maison du Tourisme
 - Site de Tariche

2.3.4. Sites d'action

Les Sites d'action suivants ont été retenus par le groupe de travail comme prioritaires pour le développement de mesures concrètes (Figure 12) :

- a) Tariche
- b) Les Ravines – Maison du Tourisme
- c) Ville de St-Ursanne

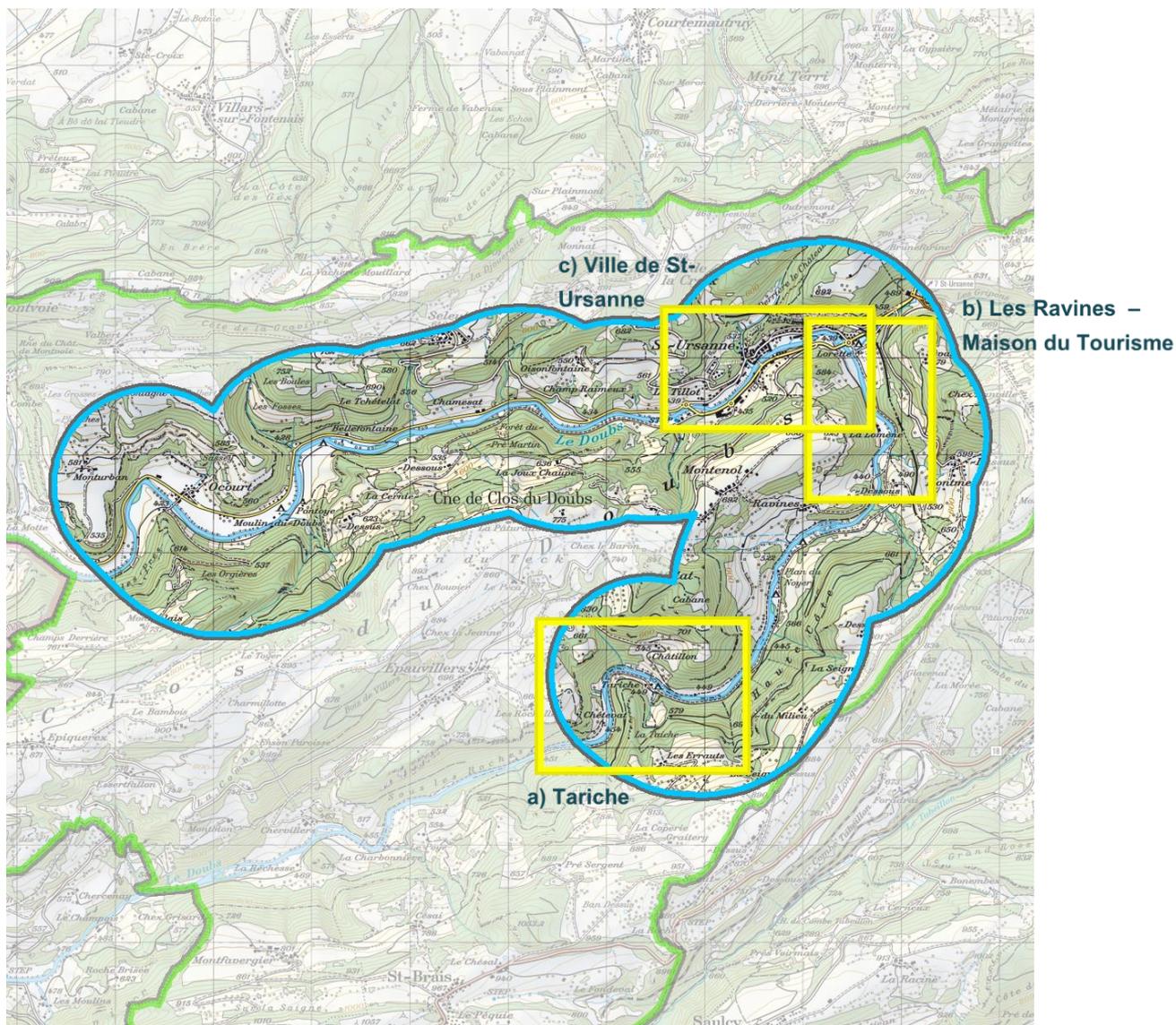


Figure 12. Sites d'action retenus pour le tronçon Tariche - Ocourt.

2.4. ENQUÊTE AUPRÈS DES VISITEURS DE LA VALLÉE DU DOUBS

L'Institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne a été mandaté pour la réalisation d'une enquête au débarcadère des Brenets, au Saut du Doubs, à Biaufond et à St-Ursanne. Un total de 345 visiteurs ont été interrogés entre juin et août 2018 dans le but de définir le profil des visiteurs présents sur les sites d'étude, de connaître quels canaux ils utilisent pour préparer leur séjour et quels moyens de déplacement ont été utilisés pour se rendre sur place et pendant leur séjour. Cette étude constitue une première radiographie du public se rendant sur les sites d'étude qui permet d'orienter la mise en place des mesures du plan d'action tout en prenant en compte les profils des visiteurs et à leurs habitudes concernant l'obtention d'information. Des questions concernant la mobilité des visiteurs ou sur la protection de l'environnement ont également été posées.

Le rapport avec les résultats de l'étude se trouve en annexe au présent document (annexe 5). Est présenté ci-dessous un extrait des résultats et des conclusions :

En ce qui concerne le profil des visiteurs, quelques tendances sont ressorties : l'âge moyen est de 47 ans ; St-Ursanne voit passer plus de couples alors que les familles préfèrent quant à elles le Saut du Doubs. La randonnée pédestre a motivé 69% des personnes interrogées à se rendre dans ces deux lieux.

Concernant la mobilité, de grands efforts restent à fournir : cinq personnes sur six utilisent leur véhicule motorisé personnel pour se rendre sur les sites.

Plus de 99% des visiteurs pensent que la préservation de la nature est « très importante » ou « importante ». Parmi eux, 70% sont favorables à limiter certaines activités pour préserver les sites et 27% supplémentaires affirment être favorables à des mesures d'interdiction seulement si elles sont incontournables.

Plus de 64% des personnes interrogées se renseignent via des sites web pour préparer leur séjour. Parmi elles, 22% ont consulté le site du Parc du Doubs. De manière générale, il est constaté que les utilisateurs de smartphones sont plutôt réticents à l'installation d'applications mobiles. Parmi les principaux enseignements tirés des résultats de l'enquête, une mise en relation des sites web les plus consultés s'avère nécessaire en améliorant, par exemple, les renvois d'un site à l'autre. Informations pratiques, activités spécifiques ou règles de bonne conduite : une meilleure coordination des acteurs régionaux du tourisme permettrait de mettre à disposition toutes ces informations en quelques clics. La création d'une application du Parc n'étant à priori pas souhaitable, les informations doivent impérativement être à jour sur les applications généralement utilisées comme celles de « Google Maps », de « SuisseMobile » ou de « Parcs suisses ». Plutôt que de créer de nouveaux supports, il s'agit de privilégier et tenir à jour ceux qui existent déjà.

2.5. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Dans le cadre de l'établissement du diagnostic, les membres des groupes de travail ont évoqué un certain nombre de grandes orientations :

Les Brenets – Biaufond (Groupe de travail NE)	Tariche – Ocourt (Groupe de travail JU)
Préserver l'environnement du site	
Respecter les règles en vigueur en matière de protection de l'environnement	
Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs	
Améliorer la mobilité: transports publics mobilité douce, TIM	
Valoriser les éléments naturels, culturels et activités de loisir (mobilité douce et activités liées à l'eau)	
Mettre en œuvre des mesures durables et respectueuses de l'environnement	Valoriser les offres existantes et futures en préservant l'environnement
Améliorer l'accueil dans les sites à intérêt touristique	Mieux orienter le flux de visiteurs
Mettre en réseau les offres existantes et futures (gouvernance, promotion, etc.)	Concentrer l'offre touristique sur les sites d'action

Les périmètres d'étude ont un nombre important de points en commun et certaines différences. Dans les deux cas, il s'agit de **sites appréciés par la population et les visiteurs en raison de leurs valeurs naturelles**, leur caractère sauvage et peu développé. Il existe un consensus sur **l'importance de préserver les valeurs naturelles** des sites étudiés, par souci de protection de la nature, mais également du fait qu'un environnement sain est nécessaire au maintien de l'attractivité touristique de la région dans la durée.

Les valeurs naturelles et paysagères des deux sites d'étude en font des endroits très **appréciés pour la pratique de loisirs liés à la mobilité douce** : marche, vélo et VTT sur les deux sites, raquettes et ski de fond plus développé dans le périmètre d'étude neuchâtelois, et parcours équestres dans le périmètre jurassien. Le Doubs est en outre fortement **apprécié pour la pratique d'activités liées à l'eau** (baignade, canoë-kayak, pêche, et du côté neuchâtelois la navigation sur le Lac des Brenets).

Il a été également signalé dans les deux périmètres le besoin de **faire respecter les règles en vigueur en matière de protection de l'environnement**. Ceci concernant le comportement à adopter par les visiteurs d'un côté, et dans le périmètre d'étude jurassien, concernant aussi la mise aux normes des campings aux abords du Doubs. Les deux groupes de travail ont évoqué le **besoin de mettre en œuvre des mesures (ou d'améliorer les offres existantes) de forme durable et respectueuse de l'environnement**.

Les deux groupes de travail convergent à considérer **l'accueil aux visiteurs comme étant à améliorer**. C'est le cas notamment pour le site du Saut-du-Doubs aux Brenets et la Ville de St-Ursanne, cette dernière ayant une offre très saisonnière.

Le besoin est constaté sur les deux sites d'**améliorer la mobilité de façon intégrée**. C'est-à-dire, d'offrir une desserte en transports publics attractive et adaptée aux itinéraires balisés et de décourager ainsi le déplacement en transports individuels motorisés. Sur le secteur d'étude jurassien, le **besoin de mieux orienter le flux de visiteurs** est très marqué.

Il s'est révélé lors des échanges avec les membres des groupes de travail que les deux secteurs offrent de nombreux **éléments naturels et culturels qui ont un potentiel de valorisation**. Souvent, ces éléments se trouvent le long d'itinéraires balisés.

En ce qui concerne les sites prioritaires où les groupes de travail proposent de cibler les efforts, l'approche a été différente pour les deux périmètres. Dans le tronçon Brenets-Biaufond (NE), le flux de visiteurs est déjà très dirigé vers les infrastructures existantes. L'enjeu pour ce site est surtout **d'améliorer l'accueil dans les sites d'intérêt touristique** (Brenets-Lac, Saut-du-Doubs, Châtelot et Maison Monsieur) et de mieux les valoriser. Du côté de Tariche-Ocourt (JU), il existe à certains moments de l'année une pression de visiteurs diffuse le long du linéaire. Il existe pour ce périmètre un consensus pour **concentrer l'offre sur le territoire, et pour y diriger le flux de visiteurs**.

Il a été finalement souligné, du côté neuchâtelois, l'importance de la **mise en réseau des offres existantes et futures**, ceci pour garantir une chaîne de services au visiteur sans étapes creuses (transports en commun, restauration, hôtellerie et parahôtellerie, activités sur place...).

3. VOLET STRATÉGIQUE

3.1. VISION PARTAGÉE

Ci-dessous est présentée la Vision partagée pour la gestion du tourisme dans les Périmètres d'étude, sous forme de principes consensuels des acteurs représentés dans le comité de pilotage (cf. page 7).

L'élaboration de ce document a permis de concilier les points de vue des acteurs impliqués dans le projet et de fixer des objectifs communs sur la base des trois piliers du développement durable.

Environnement	Économie	Société
<ul style="list-style-type: none"> • La santé du Doubs est préservée et la biodiversité du Doubs et de sa vallée renforcée. Les atteintes au milieu naturel sont évitées. Les sites atteints par les activités de loisirs sont restaurés. • Le tourisme respectueux de la nature ainsi que la sensibilisation et l'éducation à l'environnement constituent des axes importants de promotion régionale. • Les particularités naturelles de la région sont mises en valeur sans porter atteinte aux sites sensibles. Les visiteurs sont orientés vers les sites à prédéfinir qui seront aménagés dans le but de limiter les atteintes à l'environnement. • Le public est sensibilisé aux qualités naturelles et paysagères de la région. Il est averti lorsqu'il pénètre dans un site protégé ou particulièrement sensible et est informé du comportement à adopter pour la préservation du site. • Les visiteurs sont impliqués en tant qu'acteurs pour l'amélioration de l'écosystème du Doubs et de sa vallée. Des actions de volontourisme (offre de bénévolat environnemental à destination des visiteurs) sont une des voies à explorer dans le cadre d'un tourisme expérientiel. • Une coordination est établie avec la France pour l'harmonisation des mesures de protection en lien avec les activités de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité touristique et de loisirs est développée dans le respect de l'environnement. Elle génère des emplois et des retombées économiques qui contribuent à la dynamique économique de la région ainsi qu'à la valorisation, la préservation ou la restauration des milieux. • L'offre touristique s'oriente prioritairement vers un tourisme durable, en lien avec la mobilité douce, l'éducation à l'environnement, le tourisme rural et l'agritourisme ainsi que la découverte du patrimoine industriel et historique du Doubs. Les offres de loisirs sont promues, sur et autour du Doubs, dans des sites à définir et moins sensibles. • L'offre de loisirs s'étend sur l'ensemble de l'année et s'adapte au gré des saisons. • L'accès au Doubs par les visiteurs est prioritairement orienté vers les principaux lieux d'arrivée: rives du lac dans la zone urbaine des Brenets et St-Ursanne. L'accueil, l'information et l'offre des activités touristiques et de loisirs, de même que les modes de déplacements durables sont principalement organisés à partir de ces deux lieux. • Les sites construits en bord de rivière sont mis en réseau entre eux et avec les lieux d'accueil. Ils contribuent à la dynamisation touristique de la région ainsi qu'à la réduction de la présence et de l'impact des visiteurs dans les sites dépourvus d'infrastructures. • Les infrastructures existantes sont revalorisées ou réhabilitées en priorité. Le développement de nouvelles infrastructures est orienté vers les sites urbanisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'identité, la tranquillité et les activités des habitants ne sont pas perturbées par le développement touristique. Les nouveaux aménagements se font dans un développement mesuré et dans le respect du paysage naturel et urbain. • Des activités accessibles à tous les groupes sociaux sont mises en place. Dans la mesure du possible, les nouveaux aménagements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. • Le développement touristique est réalisé en concertation avec les acteurs locaux. La population et les prestataires touristiques sont impliqués pour améliorer la qualité de l'accueil et pour orienter au mieux les visiteurs. • Une gestion des flux (mobilité douce, transports en commun, transports individuels motorisés) adéquate est mise en place. Les transports publics sont promus et leur qualité améliorée. Les activités touristiques et de loisirs sont coordonnées avec les horaires des transports publics. Le déplacement des visiteurs avec des moyens de mobilité douce est favorisé et promu. • Le public est sensibilisé à la cohabitation entre usagers, notamment sur les routes à trafic motorisé. • Le stationnement est organisé dans des endroits adaptés. Des mesures de contrôle sont prises pour lutter contre le stationnement sauvage.

3.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les thèmes-clés ressortis lors de l'établissement du diagnostic (cf. chapitres 2.2.3 et 2.3.3) constituent une indication des thèmes autour desquels développer une stratégie d'action. Ces thèmes ont été condensés en quatre volets : aménagement, mobilité, sensibilisation et éducation à l'environnement et tourisme. Autour de ces thèmes, et sur la base des discussions qui ont mené à la consolidation de la Vision partagée par le comité de pilotage ainsi que le travail autour des mesures réalisées dans le cadre des groupes de travail, l'équipe de projet a établi une liste d'objectifs stratégiques sous lesquels sont alignées les mesures du Plan d'actions. Ces objectifs et les mesures qui en découlent cherchent à répondre aux besoins plus urgents de la région en matière de gestion du tourisme.

Les objectifs stratégiques visés par le Plan d'actions sont les suivants :

Aménagement :

- OS1 - Améliorer la qualité du milieu naturel

Chaque site d'étude a fait l'objet d'un état des lieux et d'un diagnostic, afin d'établir une vision globale des enjeux/conflits/besoins. Ce « constat territorial » étant de nature stratégique, il est assorti d'un plan d'actions, constitué de mesures concrètes (cf. chapitre 2.1). Le plan d'action nécessitera une analyse des sites utilisés, ou utilisables, qui soient impactés ou potentiellement impactés par les activités de loisirs ainsi que des sites à renaturer, afin de mettre en place des mesures permettant la pratique d'activités de loisirs respectueuses des milieux naturels.

- OS2 - Organiser et concentrer les activités en plein air

L'analyse de la situation actuelle a permis de détecter les principales activités susceptibles de concentrer le plus grand nombre de visiteurs en milieu naturel, dans des zones dépourvues d'infrastructures, et par conséquent celles qui peuvent potentiellement porter atteinte à ces milieux. Parmi ces activités, on compte la baignade, la navigation non motorisée (canoë, kayak, barques) et le pique-nique. L'objectif visé est de définir les sites privilégiés pour la pratique de ces activités, de les adapter aux sensibilités des milieux naturels, et de les concentrer vers les sites bâtis qui comptent déjà des infrastructures ou la présence de prestataires touristiques. Sur le site d'étude neuchâtelois, une seule « opportunité » a été identifiée en lien avec les places de pique-nique (cf. chapitre 2.2). Par souci d'économie de moyens et de priorisation des mesures, la mesure concernant l'organisation et aménagement d'aires de repos dans le secteur du Doubs neuchâtelois a été pour l'instant abandonnée.

- OS3 - Limiter les atteintes aux sites sensibles et adapter la législation aux nouvelles pratiques

Cet objectif cherche à adapter les réglementations qui ont une incidence sur les activités de loisirs en milieu naturel ou à mettre en place de nouveaux règlements qui prennent en compte certaines activités qui ne sont pas prévues dans la loi à l'heure actuelle (par exemple l'utilisation de drones ou de VTT électriques). En ligne avec cet objectif est également ressortie l'importance d'établir le Plan d'affectation cantonal des Côtes du Doubs pour la mise en œuvre des sites ICOP, pour le Canton de Neuchâtel, ainsi que le besoin de mettre aux normes les campings non affectés existants dans le Clos du Doubs. A la demande des représentants des administrations concernées, ces deux mesures n'ont pas été incluses dans le Plan d'actions pour ne pas contraindre la marge de manœuvre des administrations pour leur mise en œuvre.

Mobilité :

- OS4 Organiser la mobilité des visiteurs et promouvoir les transports publics

La zone portuaire des Brenets ainsi que la cité médiévale de St-Ursanne et ses alentours immédiats sont les deux pôles d'arrivée au Doubs qui voient arriver ou passer le plus grand nombre de visiteurs de la vallée suisse du Doubs. Les mesures proposées visent, sur le secteur jurassien de l'étude, à définir et réaliser les aménagements nécessaires en matière d'infrastructure pour diriger le flux de visiteurs, les capter dans des points d'information, et les réorienter vers les sites choisis qui concentrent les offres de loisir portées par des prestataires touristiques ou qui soient dûment aménagés et prévus pour la pratique d'activités en plein air. Du côté neuchâtelois, la localisation des lignes existantes de transports publics est perçue comme adéquate, mais leur fréquentation ou parfois leur cadence comme très déficientes. Pour cette raison, le maintien, l'amélioration et l'augmentation de l'attractivité et de la promotion des transports publics existants ont été visés.

Sensibilisation :

- OS5 Sensibiliser et impliquer les visiteurs

Il s'agit ici de concentrer ou mettre en place de nouveaux outils de sensibilisation aux visiteurs dans les sites d'étude. En plus d'animations de sensibilisation et d'outils de sensibilisation en ligne, sont proposés pour atteindre l'objectif :

- la mise en place d'une offre d'actions de volontariat environnement à l'adresse des visiteurs ;
- l'analyse de la mise en place d'un corps de Rangers dans le Clos du Doubs pour faire découvrir les valeurs naturelles et paysagères de la région et pour sensibiliser les visiteurs aux comportements à adopter lors des périodes de grande affluence ;
- l'aménagement d'espaces de sensibilisation aux visiteurs accueillant des animations.

Tourisme :

- OS6 Promouvoir le tourisme durable

Les mesures présentées sous cet objectif visent à promouvoir les valeurs de la Vision partagée et la mise en œuvre des mesures du Plan d'actions dans les organes décisionnels et de travail existants animées par les acteurs touristiques régionaux ayant participé à l'élaboration du Plan d'actions. L'engagement et la coordination entre les acteurs touristiques sont indispensables pour garantir la durabilité des activités touristiques et de loisirs dans les périmètres concernés par les mesures.

- OS7 Promouvoir des sites et des offres phares

Il a été constaté dans l'élaboration du projet que la fermeture du restaurant au Saut-du-Doubs a interrompu la chaîne de services aux Brenets, et par conséquent, a fortement affaibli l'activité touristique du site. Pendant l'élaboration du présent projet, la nouvelle de l'acquisition du Restaurant du Saut-du-Doubs est intervenue. Néanmoins, dans le but de regrouper les forces des acteurs concernés, il est maintenu en tant que mesure la conception d'une stratégie visant à mettre en place les actions nécessaires pour la redynamisation durable du site du Saut-du-Doubs. Les activités industrielles dans le secteur neuchâtelois sont également visées, d'un côté avec la mise à jour du concept « Mémoires du Doubs » et de l'autre avec la mise en place de visites aux infrastructures hydroélectriques du

Châtelot (barrage, usine électrique et funiculaire). Une offre exemplaire de découverte du Doubs et de ses enjeux sera également développée dans les valeurs du tourisme durable et en collaboration avec les prestataires.